

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION
DES INSTALLATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE INTERCOMMUNALE AU
PROFIT DE L'ASSOCIATION « GEM REAGIR »**

ENTRE :

La Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est), Établissement Public de Coopération Intercommunale, personne morale de droit public situé dans le Département de la Loire, ayant son siège social sis à FEURS (Loire) 13 avenue Jean Jaurès 42110 FEURS, dont le numéro de SIREN est 200 065 894,

Représentée par Monsieur Pierre VERICEL, agissant en sa qualité de Président de ladite Communauté et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Forez-Est en date du 19 juillet 2022,

ET :

L'ASSOCIATION dénommée « **GEM REAGIR** », dont le siège social est à SAINT ANDRE LE PUY (Loire), 75 Rue du Pont

Représentée par Madame Aline CAPMAS, agissant en sa qualité de Présidente de ladite association et déclarant avoir tous pouvoirs en vertu de la délibération de l'Assemblée Générale en date du 27 novembre 2023,

Ci-après dénommées les Parties,

Article 1 : Modification du siège social de l'association

Le présent avenant a pour objet de prendre acte du changement du siège social de l'association.

Dorénavant, le siège social de l'association « GEM REAGIR » est à SOLEYMIEUX (Loire), 38 Place de la Fontaine.

Article 2 : Contenu de la Convention

Précision est ici faite que tous les autres termes de ladite convention initiale demeurent inchangées.

Fait à FEURS (Loire) en deux exemplaires

Le

Pour l'Association GEM Réagir

La Présidente

Aline CAPMAS

Pour la Communauté de Communes de Forez-Est

Le Président

Pierre VERICEL